

# Bonne rentrée à tous !

## RENSEIGNEMENTS UTILES

*Ecole Louis Querbes*  
10 rue Louis Querbes  
69 390 VOURLES

Adresse postale : 3 rue Jean-Marie CHEVALLIER, 69390 VOURLES

☎ 04 78 05 22 06

✉ [ecole@lquerbes.fr](mailto:ecole@lquerbes.fr)

Site : [www.ecolelouisquerbes.fr](http://www.ecolelouisquerbes.fr)

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi (sorties échelonnées)

Petite section à la grande section (PS/MS et MS/GS)	Classe de GS-CP Classes du CP au CM2
De 8h30 à 11h25 (Accueil dès 8h05 en classe) et de 13h25 à 16h30 (Sortie anticipée possible à 16h25)	De 8h15 à 11h25 et de 13h25 à 16h30

Chers parents,

En cette nouvelle année scolaire, toute l'équipe de l'école Louis Querbes est heureuse d'accueillir votre enfant et votre famille.

Faire grandir votre enfant pour qu'il découvre ses talents et sa place dans la société reste au cœur de nos préoccupations. Vaste et unique mission à laquelle l'ensemble de l'équipe mettra toute en œuvre pour accompagner votre enfant avec rigueur, porter sur lui un regard positif et bienveillant afin de l'amener à :

- S'ouvrir à soi, aux autres et au Monde
- Développer le meilleur de lui-même
- Se responsabiliser et se faire confiance.

L'école Louis Querbes est un lieu de travail et un lieu de vie à caractère chrétien qui :

- Offre des conditions d'épanouissement scolaire et humain favorisant la réussite de tous,
- Favorise les échanges,
- Permet une ouverture sur l'avenir.

Tout au long de cette année, en complément de votre éducation, nous continuerons à cultiver auprès de vos enfants les valeurs qui nous sont chères : le respect, l'ouverture, la solidarité, l'autonomie, la confiance en soi et l'estime de soi.

Nous souhaitons à tous de vivre une belle année scolaire, de s'épanouir et de progresser dans la sérénité et la confiance.

Véronique BERTONNEAU, Chef d'Etablissement  
L'équipe enseignante et le personnel de l'école Louis Querbes

*Voici quelques informations sur le fonctionnement de notre école :*

1. Organisation de la direction

Depuis la rentrée 2022, la DEC m'a confié la direction des 2 écoles de l'Institution Louis Querbes : celle de l'école Louis Querbes et celle de Notre Dame à Vernaison. Mon temps de travail est partagé entre ces 2 écoles. Pour assurer le bon fonctionnement de l'école Louis Querbes lorsque je serai sur le site de Vernaison, j'aurai 1 adjoint, disponible en cas d'urgence. Je vous donnerai son nom dès la semaine prochaine.

2. Organisation pédagogique :

Classes	Enseignants
PS / MS	Mme Carole MOYNE
MS / GS	Mme Pascale DESCHODT
GS / CP	Mme Elodie FURNION (lundi et mardi) et Mme Joanna LAMERE (jeudi et vendredi)
CP / CE1	Mr Vincent REY
CE1 / CE2	Mme Catherine DENIS
CE2 / CM1	Mme Aurélie ALBEROLA
CM1 / CM2	Mr Julien PAYANT
CM2	Mr Lionel POYET
Maître spécialisé : Sylvie PENICAUD (présente le jeudi)	

### 3. Notre personnel OGEC et nos AESH :

Fonction	Nom
ASEM PS/MS	Mme Myriam DUCROIX
ASEM MS/GS	Mme Nadège DAVID
ASEM GS/CP et Auxiliaire pédagogique	Mme Géraldine BRAND
AESH	Mme Bénédicte FAIZANT Mme Gaëlle GRAIL (à mi-temps)
Surveillants cantine et périscolaire	Mme Isabel SIMOES SIBOLDI Mme Virginie COCHET Mr Mohamed KADDED Mme Julie MOLINA

L'entretien des locaux est confié à une société de nettoyage.

### 4. Réunions de classe :

Elles ont lieu dans la classe de votre enfant à 17h00.

CLASSE	DATE
PS / MS	Vendredi 13 septembre
MS / GS	Mardi 17 septembre
GS-CP	Lundi 23 septembre
CP-CE1	Jeudi 12 septembre
CE1-CE2	Vendredi 27 septembre
CE2-CM1	Lundi 16 septembre
CM1-CM2	Vendredi 20 septembre
CM2	Jeudi 5 septembre

Pour le bon déroulement de la réunion, la présence des enfants n'est pas souhaitable. Nous vous remercions de bien vouloir les faire garder à l'extérieur de l'école.

Dans le cas où cela ne vous est pas possible, le périscolaire pourra accueillir vos enfants exceptionnellement, et à titre gratuit.

### 5. Entrée et sortie des élèves :

- Une surveillance est assurée pour les enfants de l'élémentaire à partir de 8h05 et 13h15. Le matin, l'accueil se fait dans les classes. En début d'après-midi, l'accueil se fait sur la cour.
- Les enfants de PS/MS et MS/GS doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe entre 8h05 et 8h30 le matin (ATTENTION ! La classe commence à 8h30 !) et entre 13h15 et 13h25 l'après-midi par un adulte.  
Ils devront également être récupérés à la porte (côté cour) de leur classe le midi et le soir.  
Les GS de la classe de GS-CP seront accueillis selon le mode de fonctionnement des CP.
- Jusqu'aux vacances de la Toussaint, les parents des enfants de CP des classes de GS-CP et de CP-CE1 peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la classe le matin. Nous vous demandons de ne pas rester.
- Seuls les élèves ayant un aîné au collège sont autorisés à attendre leur sortie de 11h25 à 12h00 à l'école et ce, selon le calendrier du collège.
- L'entrée et la sortie des élèves de l'école se font par le portail côté parking. Les familles disposent du parking du gymnase pour se garer. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'y rouler modérément et de vous garer sur les emplacements réservés à cet effet. Le dépôt minute du parking n'est en aucun cas prévu pour un stationnement (même très court) mais pour une dépose seulement.

### 6. Absences :

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée et justifiée au professeur de votre enfant par mail (EcoleDirecte) le même jour.

En cas d'absences injustifiées, une prise de contact se fait avec la famille et la procédure administrative impose un retour de ces absences directement auprès des services de l'Académie. Les absences pour « vacances » sur le temps scolaire ne sont pas considérées comme justifiées. L'assiduité d'un élève est importante pour ses apprentissages, pour sa relation avec le groupe classe et l'enseignant/adulte qui l'accompagne sur le temps scolaire. Même un élève avec des apprentissages solides se retrouvent en décalage par rapport à ce qu'a pu vivre le groupe classe en son absence et le travail mis en place par l'enseignante.

Pour toute absence répétitive (orthophonie...), merci de noter dans le carnet de liaison de votre enfant un mot spécifiant les dates et horaires des prises en charge.

En cas de maladie, merci de prévoir une solution de garde : un enfant malade n'a pas sa place à l'école (fatigue, contagion). Dans tous les cas, nous vous contacterons pour que vous veniez le chercher.

Nous vous demandons de nous indiquer par quels élèves ou par quels moyens nous pouvons transmettre des informations ou des documents suivant l'état de santé de votre enfant (élève du primaire) afin de faciliter son retour en classe.

S'agissant des élèves de Petite Section, les parents peuvent demander un aménagement pédagogique afin de respecter le rythme de vie de l'enfant en remplissant une « Demande d'aménagement du temps de présence » pour une présence uniquement le matin (document transmis dans la pochette de rentrée).

#### **7. Périscolaire et aide aux devoirs :**

- a. Le périscolaire du matin est désormais ouvert à tous, sur inscription auprès de notre service comptabilité. Ce service vous sera facturé (Cf. règlement financier 2024-2025).  
Pour une présence exceptionnelle, merci d'envoyer un mail à Mme BERTONNEAU.
- b. Le périscolaire du soir, ouvert à tous, fonctionnera de 16h30 à 18h00, dans la salle de motricité ou sur la cour des maternelles en fonction du temps. Nous vous rappelons qu'il est réservé aux enfants de l'école (et interdit aux collégiens). La surveillance par les professeurs est assurée au portail jusqu'à 16h40. Si vous êtes en retard, votre enfant sera inscrit au périscolaire et ce service vous sera facturé.
- c. Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription au périscolaire du soir en cas de retards répétés. Tout retard vous sera facturé.
- d. L'aide aux devoirs est proposée sur inscription aux CM1 et CM2 les lundis et jeudis de 16h45 à 17h30 (service limité à 15 élèves).

#### **8. Circulaires diverses, courriers :**

Vous recevrez tout au long de l'année, diverses informations par le biais de mail, de la pochette de liaison (maternelle) ou le carnet de liaison (à partir du CP). Les enseignants vous feront parvenir leurs circulaires personnelles ou celles concernant la vie de notre école. Vérifiez, au moins tous les 2 soirs, le cartable des plus petits (et même des plus grands parfois), il peut contenir une information importante et urgente.

Après lecture de chaque circulaire, veuillez s'il vous plaît signer et dater le carnet de liaison pour montrer que vous en avez bien pris connaissance

N'oubliez pas aussi de consulter votre boîte mail EcoleDirecte régulièrement. Vous ne recevrez pas forcément une notification à chaque réception. La plupart de nos informations vous sont envoyées par ce biais maintenant.

Par ce biais, vous pouvez également échanger avec le professeur de votre enfant ou avec notre service administratif.

#### **9. Les Activités Pédagogiques Complémentaires, les évaluations nationales :**

Les APC visent à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Ces aides seront assurées par les enseignants, une ou deux fois par semaine. Les modalités d'organisation vous seront communiquées ultérieurement.

Si votre enfant est susceptible de bénéficier de cette aide, son enseignant prendra contact avec vous.

Les évaluations nationales commenceront dès le 9 septembre. Cette année, elles concernent tous les niveaux de classe à partir du CP. Ces évaluations demandées par le Ministère de l'Education nationale sont traitées directement par logiciel après saisie des résultats par les enseignant(e)s. Les bilans vous seront ensuite communiqués et un échange sera possible notamment en cas de questionnement particulier suite aux résultats. Les enseignant(e)s vous tiendront informés.

En cas de questionnement sur la situation scolaire ou relationnelle de votre enfant, je vous invite à contacter l'enseignante. Si des difficultés ou des conflits apparaissent, le contact avec l'enseignant(e) est primordial car c'est lui qui accompagne votre enfant tout au long de la semaine et qui peut vous faire un point sur la situation. Les ressentis d'un enfant peuvent parfois questionner et il est nécessaire d'avoir le regard de l'adulte encadrant pour mieux comprendre les situations. Aussi, les parents d'élèves ne sont pas autorisés à intervenir auprès des élèves dans l'enceinte de l'école afin de respecter le règlement intérieur et participer au mieux vivre ensemble, en partenariat avec l'école.

#### **10. Eveil à la Foi et culture chrétienne :**

Il s'agit de participer activement à l'action engagée dans les familles, et de permettre à vos enfants d'aller à la rencontre du Christ.

Un Eveil à la Foi est ainsi proposé dans les classes de la maternelle au CP. Un horaire est également réservé à la Culture Chrétienne à partir du CE1, à l'aide des parcours « DingDong » et « Anne et Léo » sous la responsabilité des enseignants. Tout au long de l'année, des temps forts seront vécus par

l'ensemble de la communauté éducative de l'école : préparation des temps de l'Avent et de Pâques, célébrations, chemin de Croix pour les plus grands, messe au collège pour les CM, bol de riz...

Pour les sacrements et un parcours de catéchèse, merci de vous adresser à notre paroisse Sainte Blandine.

### 11. PAI :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves, et les élèves ne doivent avoir aucun médicament sur eux ou dans le cartable.

Si votre enfant rencontre des problèmes de santé nécessitant une prise en charge médicale rapide (allergie, asthme...), vous devez faire la démarche de demander la mise en place d'un PAI (document à faire signer par votre médecin avec protocole médical) auprès de l'école. Je vous remercie de contacter l'enseignante de votre enfant à ce sujet, je vous ferai un retour du document à remplir. Des médicaments devront être fournis et seront stockés à l'école. Si votre enfant déjeune à la cantine, il faudra prévoir également des médicaments supplémentaires et en informer le service de cantine préalablement.

### 12. Documents à nous remettre le plus rapidement possible et avant le jeudi 5 septembre :

En ce début d'année scolaire, nous vous demandons de compléter divers documents (un exemplaire pour chacun de vos enfants) : une fiche infirmerie, une fiche d'autorisation de sortie, une fiche de demande d'informations afin de faciliter la connaissance de l'organisation de votre enfant, le règlement intérieur 2024-2025 de l'école Louis Querbes, une autorisation parentale de diffusion de documents, une autorisation parentale de délégation de pouvoir en cas de transport de votre enfant lors des sorties ou en cas d'urgence, une inscription aux activités sportives du midi (CE2-CM1-CM2) et aux ateliers d'anglais (CM1-CM2). L'inscription à l'aide aux devoirs pour les CM1 et CM2 a été faite via Ecole directe en fin d'année scolaire.

Les documents à remplir et à nous rendre se trouvent dans l'enveloppe de rentrée (1 par aîné de famille). Pour les élèves du CP au CM2, trois documents à remplir se trouvent dans le carnet de liaison : règlement intérieur, autorisation parentale de diffusion et autorisation parentale de transport.

Nous vous remercions de compléter ces différents documents pour que nous puissions mettre à jour les données que nous possédons avant le jeudi 5 septembre. Pensez également à nous prévenir lorsque vous changez de travail ou de numéro de téléphone. Il faut que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Merci.

### 13. Ateliers d'anglais :

Tout au long de l'année, les élèves du CP au CM2 pourrons participer à des ateliers d'anglais qui se déroulent sur la pause méridienne par module de 8 séances. Un mot d'information va vous parvenir par mail.

Si vous avez un enfant en CM1 ou CM2, vous trouverez, parmi tous les documents envoyés par mail, la démarche d'inscription. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

### 14. Activités périscolaires :

Nous les poursuivons cette année !

Le Sud Lyonnais Basket, le tennis de table TTRG et le judo-club de Vourles vous proposent des activités pour vos enfants le soir après l'école, en fonction de leur âge. Les enfants seront pris en charge à la sortie de l'école à 16h30 et emmenés par les éducateurs de ces associations au gymnase. Le soir, vous irez les chercher à leur activité au gymnase et non plus à l'école.

Des informations sur ces activités vont très vite vous parvenir par mail.

Ces activités sont facultatives, c'est un service rendu par l'école. L'école ne prend aucune inscription, il faudra contacter directement le club. Nous nous dégageons aussi de toute responsabilité une fois que les enfants ne seront plus dans l'enceinte de l'école. Par contre, nous vous demanderons une autorisation écrite afin que nous puissions confier votre enfant à l'éducateur sportif.

### 15. Goûter zéro déchet, « coin récup »

En partenariat avec l'APEL, nous avons mis en place un goûter zéro déchet sur le périscolaire du soir. L'idée est de réduire au maximum nos déchets dans un soucis d'éducation au développement durable auprès de nos élèves selon la règle des 3 R : Réduire, Recycler, Réutiliser.

Nous poursuivons ce projet et comptons sur vous pour fournir à votre enfant un goûter sans emballage dans une boîte à goûter. Avec l'APEL, nous communiquerons avec vous pour vous donner des idées.

A l'école, vous disposez également d'un « coin récup » (entrée des maternelles). Vous pouvez y déposer vos piles et cartouches d'encre usagées, vos tubes de dentifrice vides et brosses à dents usagées.

Grâce à ces collectes, nous soutenons 2 associations : « Enfance et partage » et « Le sourire de Laly ». De belles actions soutenues par l'APEL et nos éco-délégués !

## 16. Vie de l'école :

Nous vous invitons à participer aux différents projets de l'école et des classes en fonction de vos possibilités. Vous pourrez être sollicités en fournissant du petit matériel (ingrédients, objets...), du temps de présence sur des sorties ou des activités.... Ce temps de partage est important dans le projet éducatif de l'école, dans la mesure des disponibilités de chacun.

Je reste à votre disposition pour échanger si vous avez des projets, des ressources, des contacts... à proposer pour les élèves.

Un autre moyen de partager les projets de l'école ? Inscrivez-vous à l'Apel, les familles adhérentes bénéficieront d'une aide financière particulière pour les sorties scolaires importantes notamment la classe verte, les sorties scolaires, les spectacles .....

Vous trouverez également des personnes ouvertes pour échanger et dynamiques pour nous soutenir dans notre projet éducatif en proposant des animations, conférences....

L'Apel est en charge de la kermesse en fin d'année scolaire.

Contact APEL (Notre présidente : Leslie Nahim) : [apel.ecolelquerbes@gmail.com](mailto:apel.ecolelquerbes@gmail.com)

## 17. Quelques recommandations importantes :

Nous vous conseillons vivement de limiter les écrans et de sélectionner : lectures, vidéos, émissions de télévision, internet, et de bien veiller aux heures de coucher de vos enfants. Nous vous rappelons que pendant les week-ends, les veillées trop tardives se répercutent sur la semaine de classe. De même pour éviter les retards, n'hésitez pas à réveiller votre enfant plus tôt pour lui donner le temps de se préparer et de prendre un petit déjeuner complet.

## 18. Dates des différents évènements qui vont ponctuer notre année :

Messes ou célébrations :

- Célébration de l'Epiphanie : Vendredi 10 janvier 2025
- Célébration des Rameaux : Vendredi 11 avril 2025

Assemblée générale de l'APEL Ecole Louis Querbes : Mardi 1<sup>er</sup> octobre à 19h30

Portes ouvertes du collège Louis Querbes : samedi 5 octobre 2024

Vide dressing organisé par l'APEL : Dimanche 6 octobre 2024

Portes ouvertes de l'école Louis Querbes : Samedi 16 novembre 2024

Fête de Noël : Vendredi 6 décembre 2024

Evènement APEL : Samedi 22 mars 2025

Journée de la Communauté éducative : Mardi 27 mai 2025

Fête de l'Institution : Vendredi 13 juin 2025

## 19. Liste des documents à nous retourner

- Fiche Infirmerie pour chacun de vos enfants scolarisés à l'école, complétée et signée
- Fiche Autorisations de sortie (1 par enfant)
- Fiche de demande d'informations (1 par enfant)
- Autorisation parentale de diffusion (1 par enfant) (carnet de liaison pour les élèves du CP au CM2)
- Autorisation parentale de transport (1 par enfant) (carnet de liaison pour les élèves du CP au CM2)
- Règlement intérieur de l'école signé (1 par enfant) (carnet de liaison pour les élèves du CP au CM2)
- Inscription aux activités sportives du midi (concerne les élèves à partir du CE2)

En espérant que ces informations générales vous seront utiles, l'équipe enseignante et éducative de notre école vous souhaite une

# *EXCELLENTE RENTRÉE 2024 !*

Pour l'ensemble de l'équipe,

Mme Véronique BERTONNEAU  
Chef d'établissement de l'école Louis Querbes

